

# La consultation nationale sur l'eau est-elle sincère ?

*Le ministère de l'Écologie a lancé depuis le 15 avril et jusqu'au 15 octobre une consultation nationale : L'eau, c'est la vie ! Donnez-nous votre avis ! Conférences de presse, campagne de communication à l'appui, il nous est demandé de répondre à une dizaine de questions sur le bassin Rhône-Méditerranée. Mais leur nature, par trop évidente, laisse perplexe et interroge sur le véritable objectif poursuivi.*



La ressource en eau est un enjeu sensible. Effet de serre oblige, c'est, selon tous les spécialistes, le principal défi de ce siècle. En France, où deux grands groupes, Véolia et Suez, gèrent la quasi-totalité du marché de la collecte jusqu'à l'épuration, où ces réseaux d'intérêts politiques et financiers anciens se confondent dans l'opacité, chaque initiative ministérielle est a priori suspecte. Qu'en est-il de celle-ci ?

Par une directive cadre (DCE), l'Union européenne a fixé en 2000 l'objectif qu'en 2015, 100 % des masses d'eau soient « en bon état », avec des dérogations possibles jusqu'en 2027. Pour transposer cette directive en loi française, le ministère de l'Écologie affirme légitimement la nécessité d'une appropriation de l'enjeu par tous les acteurs, en premier lieu desquels les consommateurs. D'où il semble naturel qu'une consultation nationale soit lancée. Mais d'emblée, des questions se posent : qui n'aurait pas intérêt à faire sien cet objectif ? Et pourquoi l'État nous consulte-t-il soudain sur un dossier qu'il juge consensuel (Sdage, page 6) ? Ne trahit-il là quelque réticence ? À la lecture du questionnaire qu'il propose, cette impression est renforcée. Question 1 - L'objectif est d'atteindre le bon état en 2015 pour 55 % des rivières, 80 % des eaux souterraines et 90 % du littoral. Pensez-vous que :

- C'est un objectif raisonnable avec des moyens acceptables
- Il faut aller plus vite même si cela impose des contraintes supplémentaires (coût, changement de comportement...)
- C'est trop ambitieux, il faut faire attention à ne pas pénaliser les activités économiques et l'urbanisation

Réponse spontanée :

- Qu'est au juste un objectif raisonnable avec des moyens acceptables ?
- Voudrait-on préparer l'opinion à une augmentation des coûts ?
- Est-ce un chantage à l'emploi ?

Si l'État avait vraiment voulu connaître notre avis, il eût probablement préféré l'outil de la « Commission nationale du débat public » comme il le fit sur un autre dossier sensible, les déplacements dans la Vallée du Rhône et l'Arc languedocien (VRAL : cf. chixclub n°10).

Et le Grenelle ? N'a-t-il servi à rien ? De fait, ce questionnaire manipule objectivement l'opinion publique. Mais à quelles fins ?

D'abord pour préparer les Français à une augmentation du tarif de l'eau. Le ministère de l'Écologie en évoque la possibilité sur le site internet de la consultation... dans le petit onglet « explicatif » à la question 1. Ensuite pour masquer son inertie dans l'application des directives cadres européennes (DCE) et les sanctions financières qu'il devra payer pour cette infraction. Il nous en coûtera 367 millions d'euros (Le Monde 18/06/08). Par cette consultation, l'État reporte sa responsabilité sur tous les Français, prouvant au passage le mauvais usage qu'il peut être fait de la démocratie participative. Mais au fond, pourquoi ? Pourquoi ce retard ? Parce que les directives écologistes de l'Europe sur la gestion de l'eau sont évidemment en totale contradiction avec les politiques menées encore aujourd'hui et que les auteurs de ces politiques – aveugles ? Intéressés ? Ou les deux ? – sont pour une bonne part toujours aux commandes.

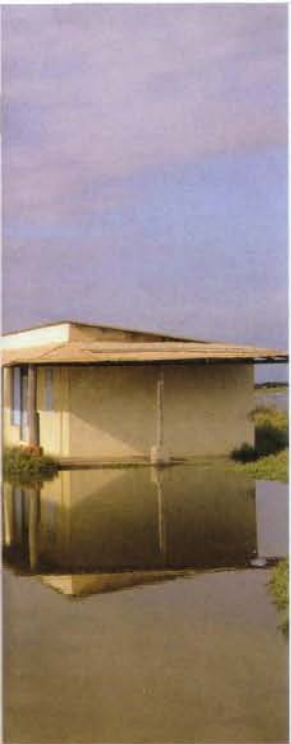
Et qu'est-ce 367 millions d'euros d'argent – public – par rapport aux montants faramineux – privés – qui sont en jeu ? Un exemple ? Afin de lutter contre les inondations, la pollution des cours d'eau et sauvegarder la biodiversité, unanimement les experts préconisent « des stratégies de restauration fonctionnelle des milieux ». Autrement dit... de détruire à terme tous les barrages ! C'est ce qui a été fait sur la Loire avec succès. Mais en cas de canicule, comme

## L'ÉTAT MANIPULE OBJECTIVEMENT L'OPINION PUBLIQUE

### Un risque mal connu : le biseau salé

Le biseau salé est un phénomène naturel qui décrit la partie d'un aquifère côtier envahi par l'eau salée. Cette intrusion, au-delà d'un seuil faible, est quasi systématiquement la conséquence d'un prélèvement excessif d'eau souterraine en période estivale. « Une diminution suffisante des exploitations, dans le cadre d'une gestion concertée, [ne] permet d'envisager un retour à la normale [qu'à] moyen terme. »

Source : Système d'Information sur l'Eau.



*Les cabanes inondées du Salaison, à Manguio : une urbanisation polluante, sans doute plus facile à combattre que d'autres, économiquement et politiquement mieux protégées.*

la question s'est posée en 2003, pourra-t-on refroidir les réacteurs des centrales nucléaires ? Comment produire les énergies d'origine nucléaire et hydraulique qui émettent si peu d'effet de serre ? Au moment où Suez et EDF s'apprentent à fusionner, c'est un vaste débat sur les conflits d'usage que le questionnaire n'aborde évidemment pas.

Sans aller si loin toutefois, le Schéma directeur d'aménagement et gestion de l'eau (SDAGE) est un document juridique qui fixe les objectifs d'amélioration de la qualité des rivières et de l'eau pour six ans... Il est en quelque sorte la transposition de la DCE. Annexé à la consultation nationale – tout de même – cet ouvrage

de 375 pages est téléchargeable sur [www.eau2015.fr](http://www.eau2015.fr). Cette lecture renseigne sur le caractère « exceptionnel des ressources hydriques du bassin Rhône-Méditerranée ». Comparées à celles de l'ensemble de la France, « elles apparaissent relativement abondantes ». On y lit que le bassin fournit près du quart de la production nucléaire française et près des deux tiers de la production hydroélectrique. Sur les conflits d'usage, peu de littérature. Ils sont évoqués principalement pour prévenir les prélèvements excessifs et mettre en garde sur un risque mal connu, le biseau salé (voir encadré). Quant aux enjeux évoqués plus haut, l'État aura pensé que l'opinion n'était pas prête.

Doit-on vraiment augmenter les prélèvements d'eau pour irriguer l'urbanisation galopante de la région comme cela est envisagé (des golfs notamment) ? Doit-on au contraire promouvoir des objectifs réglementaires d'économie et d'autonomie afin de garantir, par exemple, notre solidarité avec l'Espagne, le cas échéant ? De rentabiliser le réseau de distribution dont les pertes sont colossales ?

### La mauvaise volonté de Palavas

Il semble que la commune de Palavas-les-Flots ne fasse pas preuve du plus grand zèle avec le SIEL, dont elle est pourtant membre. « Les rapports sont difficiles », nous dit-on de sources différentes. Pris à défaut à plusieurs reprises par deux associations vigilantes, le CLIVEM et l'ADEP\*, le député-maire de la cité balnéaire, M. Jeanjean, n'est pas un interlocuteur facile. Il poursuit actuellement en cassation ceux qui ont obtenu contre son gré, le retrait d'un projet de 1 400 logements et l'annulation de plusieurs permis de construire de La Redoute. Bien que situé au beau milieu de l'étang du Levant, la dernière urbanisation abrite aujourd'hui le musée Dubout. Pour faire bonne figure, quatre hydro-éoliennes, censées oxygéner les 300 hectares de l'étang asphyxié du Prévost, s'avèrent de meilleurs outils de communication. Leur efficacité, l'adjoint au maire, M. Edouard le concède, est « dérisoire ».

\* CLIVEM : Comité de liaison pour la vie des étangs montpelliérains  
ADEP : Association palavasienne pour la diversification des activités économiques et la protection de l'environnement

Doit-on rendre obligatoire les piscines naturelles, les récupérateurs d'eau de pluie et le recyclage des eaux usées ? Faut-il créer des comités de suivi et de surveillance indépendants intégrant les associations locales ?... Voilà quelques questions précises, pas toutes évoquées dans le SDAGE, qui auraient sans doute mérité de figurer dans le questionnaire.

NB. Avant de remplir le questionnaire, il serait avisé d'attendre le Congrès mondial de l'eau qui se déroulera du 1er au 4 septembre prochain à Montpellier.

### Les chevaliers du SIEL

Malgré la loi littorale de 1981, l'explosion urbaine de ces quarante dernières années a été désastreuse pour les étangs héraultais. « Ils sont en très mauvais état », confirme Hélène Fabrèga, chargée d'études au Syndicat mixte des étangs littoraux (SIEL). Dans le cadre des Savoirs partagés, elle donnait une conférence à Agropolis sur le thème Aménagement et emprise urbaine sur un espace convoité : le littoral. « Si on démarrait aujourd'hui un programme efficace de dépollution des étangs, il ne pourrait y avoir d'effet positif avant 100 ans, ajoutait-elle, puisque c'est dans les sédiments que résident les polluants. » Pourtant classés Natura 2000, ces sites devront déroger aux lois européennes.

Sous la surveillance experte du Comité de liaison pour la vie des étangs montpelliérains (CLIVEM), Hélène Fabrèga, vaillante, poursuivait son exposé en précisant les objectifs du SIEL, une structure politique créée en 1999 par sept communes\* et dotée d'un conseil scientifique consultatif : « Nous n'agissons pas sur l'origine des pollutions ; nous agissons pour intégrer aux plans d'urbanisme des orientations favorables à la protection des étangs ». Ou le cas échéant, pour réduire l'impact d'un projet urbain, quand cela est encore possible. À Montpellier, sur le tracé du chenal de La Lironde par exemple, « pour mettre en place des mesures compensatoires » aux dégâts supplémentaires prévus sur l'étang du Méjean, dont les berges nord constituent une réserve naturelle protégée, sur la commune de Lattes. La compensation se fera ailleurs, par la protection d'une zone équivalente... qui sera polluée à son tour ?

Aujourd'hui tout semble démarrer, comme si rien n'avait été fait jusque-là. « On en est au diagnostic », affirme Hélène Fabrèga. Domaine privé de l'État, Domaine maritime, Conservatoire du littoral et propriétés privées... Certes, le statut foncier des étangs complique la lutte contre la pollution. Selon H. Fabrèga : « Il n'existe pas aujourd'hui d'études précises sur les lagunes, son biotope ; les herbiers ont disparu ». La cabanisation est montrée du doigt pour ses rejets d'eaux usées. Le manque de volonté politique aussi et la bienveillance électoraliste à l'égard du phénomène. Mais impossible de quantifier l'origine des polluants. Elle transite par les fleuves et les rivières depuis toujours, vient de l'élevage, de l'urbanisation, de la surfréquentation touristique, des déchets par comblement... Dans quel pourcentage ? Les cabanes, au charme pittoresque, sont toutefois des proies plus faciles que les projets urbains des villes et des agglomérations limitrophes.

\* Frontignan, Mireval, Vic-la-Gardiole, Villeneuve-lès-Maguelone, Lattes, Pérols et Palavas.